

COMMUNE DE PAILLY

Conseil général

Extrait

**du procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de Pailly**

**point 7 de l'ordre du jour
du 28 février 2017**

Présidence : Monsieur Cédric Perrin, président

Réuni en séance ordinaire le 28 février 2017, le Conseil général de Pailly est invité à se prononcer sur une **demande de crédit pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée, l'eau sous pression et l'éclairage public au chemin de Favetan** (préavis n° 9).

Dans son rapport, la Commission de gestion et des finances prie le Conseil d'accepter le préavis présenté par la Municipalité.

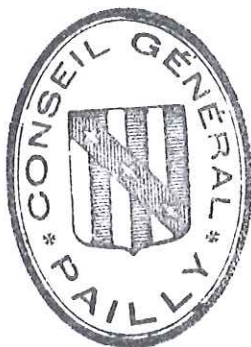
Au vote, à l'unanimité, **le Conseil décide d'accorder à la Municipalité le crédit demandé de 286'000.- frs** pour la mise en séparatif, la réfection de la chaussée, l'eau sous pression et l'éclairage public au chemin de Favetan.

Ainsi délibéré en séance, le 28 février 2017.

le président :



Cédric Perrin



la secrétaire :



Madeleine Mayor